



## PROJET ÉOLIEN - Barville-en-Gâtinais & Égry (45)

Dossier d'Autorisation Environnementale (DAE)  
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique





## Projet éolien de Barville-en-Gâtinais & Égry (45)

Dossier d'Autorisation Environnementale (DAE)  
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

### Rapport Final

Version	Date
Rapport final - Expertise paysagère, patrimoniale et touristique	24/01/2019

	Nom-Fonction	Date	Signature
Validation	François DELSIGNE - Chef de projet	26/11/2018	
Rédaction	Marine JUDE-ERBS - Chargée d'étude & François DELSIGNE	26/11/2018	

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1. PRÉAMBULE</b>	<b>01</b>	<b>CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE</b>	<b>51</b>
<b>1.1 Objectifs de l'étude</b>	<b>03</b>	<b>3.1 Patrimoine</b>	<b>53</b>
<b>1.2 Méthodologie</b>	<b>03</b>	3.1.1 Monuments historiques	53
1.2.1 Organisation	03	3.1.2 Sites UNESCO	57
1.2.2 Outils	03	3.1.3 Sites inscrits et classés	57
1.2.3 Documentation	03	3.1.4 Sites patrimoniaux remarquables	59
1.2.4 Justifications des aires d'études	04	3.1.5 Villes et Pays d'art et d'histoire	59
1.2.5 Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	04	3.1.6 Patrimoine archéologique	59
1.2.6 Définitions préalables	06	3.1.7 Patrimoine non protégé	60
<b>1.3 Documents de cadrage</b>	<b>07</b>	<b>3.2 Tourisme</b>	<b>62</b>
1.3.1 L'Atlas des Paysages du Loiret (45)	07	3.2.1 Les chemins et sentiers de randonnée	62
1.3.2 L'Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne (77)	07	3.2.2 Les voies vertes	64
1.3.3 Schéma régional éolien (2012) du Centre.	08	3.2.3 Le tourisme de terroir	64
<b>1.4 Contexte éolien</b>	<b>10</b>	<b>3.3 Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien</b>	<b>65</b>
<b>1.5 Synthèse du contexte éolien</b>	<b>10</b>	3.3.1 Généralités sur la sensibilité du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien	65
<b>CHAPITRE 2. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE</b>	<b>13</b>	3.3.2 Enjeux et sensibilité potentielle des Monuments historiques	66
<b>2.1 Le grand paysage</b>	<b>15</b>	3.3.3 Enjeux et sensibilité potentielle des sites UNESCO	69
2.1.1 Au cœur du plateau du Gâtinais	15	3.3.4 Enjeux et sensibilité potentielle des sites inscrits et classés	70
2.1.2 Les principales entités paysagères	17	3.3.5 Enjeux et sensibilité potentielle des sites patrimoniaux remarquables	70
<b>2.2 Synthèse des entités paysagères</b>	<b>19</b>	3.3.6 Enjeux et sensibilité potentielle du patrimoine archéologique	70
<b>2.3 Les éléments structurants</b>	<b>20</b>	3.3.7 Enjeux et sensibilité potentielle du patrimoine non protégé	70
2.3.1 Paysage topographique	20	3.3.8 Enjeux et sensibilité potentielle touristique	72
2.3.2 Réseau hydrographique	22	<b>3.4 Conclusion sur les enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine</b>	<b>73</b>
2.3.3 Occupation des sols	22	<b>CHAPITRE 4. ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET DE PARC ÉOLIEN</b>	<b>77</b>
2.3.4 Infrastructures verticales et horizontales	24	<b>4.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien</b>	<b>79</b>
<b>2.4 Enjeux et sensibilité potentielle des paysages</b>	<b>27</b>	4.1.1 Le projet de paysage	79
2.4.1 Généralités sur l'impact d'un projet éolien sur le paysage	27	4.1.2 La perception des éoliennes	79
2.4.2 Enjeux et sensibilité potentielle du paysage	27	4.1.3 Lisibilité, covisibilité et composition du projet éolien	81
2.4.3 Enjeux et sensibilité potentielle des lieux de vie	29	<b>4.2 Le projet</b>	<b>82</b>
2.4.4 Sensibilité des principaux axes de communication	42	4.2.1 Recommandations pour l'implantation d'un parc éolien	82
<b>2.5 Conclusion sur les enjeux et la sensibilité des paysages</b>	<b>45</b>	4.2.2 Analyse des variantes	84
		4.2.3 Présentation du projet	90
		4.2.4 Méthodologie de réalisation des photomontages	93
		4.2.5 Présentation des photomontages	93

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

4.2.6 Effets et impacts d'un projet éolien	94	Photographie 1. Les buttes du Gâtinais Ouest, aux abords de Puiseaux.....	17
4.2.7 La Zone d'influence visuelle (ZIV)	94	Photographie 2. Les ondulations et rideaux boisés dominant les plaines agricoles du Pithiverais aux abords de Briarres-sur-Essonne .....	17
4.2.8 Choix des points de vue	96	Photographie 3. Le Gâtinais Ouest présente un paysage ondulé de grandes cultures, habillé par de multiples éléments qui marquent l'organisation du territoire .....	17
4.2.9 Localisation et thématiques des points de vue	96	Photographie 4. Les ouvertures sur le lointain sont plus resserrées, souvent fermées par une ligne sombre boisée composée sur plusieurs plans. ....	18
<b>4.3 Étude d'encerclement et de saturation visuelle</b>	<b>101</b>	Photographie 5. L'absence de percée vers les grands paysages du Gâtinais confère une ambiance intime aux paysages de la Forêt d'Orléans.....	18
4.3.1 Notion de saturation visuelle	101	Photographie 6. La Forêt d'Orléans, la plus grande forêt domaniale française, coule le long du massif montagneux à la rencontre des paysages ouverts du Gâtinais (vue depuis le belvédère des Caillettes).....	18
4.3.2 Méthodologie	101	Photographie 7. Marquées par une forte présence d'ouvrages hydrauliques, les trois vallées de l'Essonne offrent des ambiances fraîches et intimistes.....	19
4.3.3 Auxy	104	Photographie 8. La vallée du Petit Fusin, en aval de Gaubertin, se repère par sa généreuse ripisylve.....	22
4.3.4 Gondreville (Auxy)	106	Photographie 9. Les étendues agricoles intercalées de boisements ponctuels au sud de Beaune-la-Rolande .....	22
4.3.5 Barville-en-Gâtinais	108	Photographie 10. La présence boisée, nettement plus prégnante dans les paysages du Gâtinais Sud-Ouest et en frange de la Forêt d'Orléans, se superpose parfois aux ceintures végétales entourant les silhouettes des villages. ....	24
4.3.6 Arconville (Batilly-en-Gâtinais)	110	Photographie 11. Les éléments verticaux constituent des points de repères dans les paysages horizontaux du Gâtinais.....	24
4.3.7 Beaune-la-Rolande	112	Photographie 12. Les éoliennes sont encore rares dans le paysage du Gâtinais et attirent le regard. ....	24
4.3.8 Boësses	114	Photographie 13. Les lignes à haute tension, ici à l'entrée de Beaune-la-Rolande, sont devenus des axes forts dans l'organisation du territoire.....	26
4.3.9 Boynes	116	Photographie 14. L'A 19 traverse le territoire à proximité directe de la zone d'implantation potentielle.....	26
4.3.10 Égry	118	Photographie 15. La RD 950 traverse la zone d'implantation potentielle et offre une vision directe du projet .....	26
4.3.11 Juranville	120	Photographie 16. Perception des éoliennes (Arville) et de la silhouette sur butte de Bromeilles, à la sortie de Puiseaux .....	28
4.3.12 Yèvre-le-Châtel (Yèvre-la-Ville)	122	Photographie 17. A l'opposé du plateau du Gâtinais, les vallées et les coteaux de l'Essonne présentent des vues refermées et des ambiances plus intimistes .....	28
4.3.13 Synthèse de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle	124	Photographie 18. Perception des éoliennes (la Grange du Bourreau) et de la silhouette marquée de verticalités de Pithiviers.....	28
<b>4.4 Carnet de photomontages</b>	<b>125</b>	Photographie 19. La présence des lignes à haute tension confère un certain caractère industriel au paysage autour du poste électrique de Gâtinais.....	28
<b>4.5 Bilan des impacts</b>	<b>342</b>	Photographie 20. La silhouette de Barville-en-Gâtinais, à proximité directe du projet (RD 950).....	29
4.5.1 Bilan thématique	342	Photographie 21. La silhouette d'Égry est marquée par deux fortes verticalités (RD 165) .....	30
4.5.2 Bilan par aire d'étude	345	Photographie 22. Perception filtrée vers le projet depuis des parcelles conduites en verger de la Pierre Percée .	30
4.5.3 Analyse de l'impact du balisage lumineux	346	Photographie 23. Les silhouettes de Sancy et Gaubertin depuis la RD 87, dissimulée par la végétation. ....	31
4.5.4 Analyse de l'impact du chantier	347	Photographie 24. Vers Boynes depuis la RD 950 en provenance de Pithiviers .....	31
<b>4.6 Scénario de référence</b>	<b>348</b>	Photographie 25. Beaune-la-Rolande est visible depuis le grand territoire, dépassant des villages voisins (RD 950) .	32
<b>CHAPITRE 5. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>351</b>	Photographie 26. Depuis l'extrémité de la place du Marché, dans l'axe de la rue du Général Couzat (RD 950) ...	32
<b>5.1 Mesures d'évitement (E)</b>	<b>353</b>	Photographie 27. Les silhouettes de Saint-Michel et Batilly-en-Gâtinais depuis la RD 164 .....	33
<b>5.2 Mesures de réduction (R)</b>	<b>353</b>	Photographie 28. Dans la perspective de la rue de l'église à Saint-Michel (RD 164).....	33
<b>5.3 Mesures d'accompagnement (A)</b>	<b>357</b>		
<b>5.4 Synthèse du budget prévisionnel des mesures paysagères</b>	<b>357</b>		
<b>5.5 Synthèse des mesures et des impacts résiduels</b>	<b>358</b>		
<b>5.6 Conclusion</b>	<b>360</b>		

Photographie 29. Le hameau de Gondreville est marqué dans le paysage par son château d'eau et sa ceinture boisée (RD 975).....	34
Photographie 30. Le plateau n'est pas visible depuis Aulnay-la-Rivière (RD 130) .....	36
Photographie 31. Surplombant le fond de la cuesta, Auxe est un repère essentiel dans le territoire (RD 94) .....	36
Photographie 32. La forte présence boisée du Gâtinais Sud-Ouest referme les potentielles percées vers le projet...37	37
Photographie 33. Ambiance intérieure de Yèvre-le-Chatel .....	37
Photographie 34. Il n'y a qu'une seule percée, filtrée, vers le plateau depuis Chambon-la-Forêt.....	38
Photographie 35. Les buttes successives d'Échilleuse et de Boësses marquent l'organisation du territoire (RD 975) 38	38
Photographie 36. Le centre de Boiscommun est isolé visuellement du plateau.....	39
Photographie 37. La RD 950 présente une confrontation directe avec le projet dès la sortie de Beaune-la-Rolande.42	42
Photographie 38. Certains points de la RD 975 constituent de véritables belvédères sur les paysages du Gâtinais, ici depuis les silos agricoles des «Faux Juifs».....	42
Photographie 39. Selon les séquences, l'A19 est un axe de découverte principal du projet, ici depuis le franchissement de la RD 950 .....	43
Photographie 40. Découverte du projet depuis la RD 165 à la sortie d'Égry .....	43
Photographie 41. Le franchissement de l'A19 par la RD 164 forme un balcon sur le site du projet.....	43
Photographie 42. Portail de l'ancien cimetière (Beaune-la-Rolande).....	53
Photographie 43. Église Saint-Martin (Beaune-la-Rolande) .....	53
Photographie 44. Maison-forte de Gaudigny (Égry).....	54
Photographie 45. Église Saint-Pierre (Boynes) .....	54
Photographie 46. Église Saint-Aubin (Gaubertin).....	54
Photographie 47. Église Saint-Martin (Batilly-en-Gâtinais) .....	54
Photographie 48. Château (Saint-Michel) .....	54
Photographie 49. Église Saint-Martin (Auxy).....	55
Photographie 50. Église Saint-Germain (Boësses).....	55
Photographie 51. Chapelle Saint-Lazare (Boiscommun).....	55
Photographie 52. Château de Yèvre-le-Chatel.....	55
Photographie 53. Château du Hallier (Nibelle).....	55
Photographie 54. Église St-Salomon et St-Grégoire (Pithiviers) .....	55
Photographie 55. Église Notre-Dame (Puisseaux) .....	55
Photographie 56. Méridienne .....	55
Photographie 57. Dolmen de Mailleton .....	55
Photographie 58. Halle de Puisseaux.....	55
Photographie 59. La présence de rideaux boisés protègent le site classé de potentielles interactions avec le plateau accueillant la zone potentielle d'implantation (ici depuis la RD 410).....	57
Photographie 60. Avec son bâti mitoyen et un éloignement de plus de 10 km, le cœur historique de Puisseaux ne présente pas d'interaction avec le projet. ....	59
Photographie 61. L'important site gallo-romain de Segesta, à proximité de Sceaux-du-Gâtinais .....	59
Photographie 62. La voie romaine, dans le prolongement de la RD 29, au nord de Beaune-la-Rolande.....	60
Photographie 63. Le Monument aux morts d'Égry .....	60
Photographie 64. Le Mémorial de Beaune-la-Rolande .....	60
Photographie 65. Église de Barville-en-Gâtinais.....	60
Photographie 66. Église Saint-Etienne à Chambon-la-Forêt .....	60
Photographie 67. Calvaire de Courcelles.....	60
Photographie 68. La zone d'implantation potentielle depuis l'allée d'entrée du château de Barville-en-Gâtinais . 61	61
Photographie 69. Le projet pourra être perceptible depuis le portail et le parking du château de la Javelière. ....	61
Photographie 70. Ouvrage sur la Rimarde à Yèvre-le-Chatel.....	61
Photographie 71. Lavoir de Nancray-sur-Rimarde.....	61
Photographie 72. Les jardins du château de la Javelière portent deux labels : Jardins remarquables et Au fil de la Rose. ....	62
Photographie 73. Le plateau du Gâtinais se dévoile au-delà de la vallée de l'Essonne depuis les tours du château de Yèvre-le-Chatel .....	64
Photographie 74. Le belvédère des Caillettes offre une vision étendue de la canopée de la Forêt d'Orléans.....	64
Photographie 75. Vue de la maison-forte de Gaudigny depuis son chemin d'accès .....	66
Photographie 76. Superposition de la silhouette de Boynes et du projet éolien depuis la RD 950 .....	66
Photographie 77. Perception lointaine de Beaune-la-Rolande depuis la RD 950.....	67
Photographie 78. Les clochers de Saint-Michel et Batilly-en-Gâtinais depuis la RD 164.....	67
Photographie 79. Auxy dominé par son clocher depuis la sortie de Beaumont-du-Gâtinais (RD 975) .....	67
Photographie 80. L'église de Beaumont-du-Gâtinais depuis la rue de l'Hôtel de Ville .....	68
Photographie 81. Beaumont-du-Gâtinais et son patrimoine sont protégés par leur implantation en fond de cuesta (RD 403) .....	68
Photographie 82. Superposition latérale du clocher de Boësses et du projet depuis la RD 28.....	68
Photographie 83. Le projet éolien sera perceptible depuis les hauteurs de la forteresse de Yèvre-le-Chatel .....	69
Photographie 84. Le Mémorial de Beaune-la-Rolande depuis la rue des Déportés.....	71
Photographie 85. Le clocher de Barville-en-Gâtinais est sensible aux covisibilités avec le projet (RD 950) .....	71
Photographie 86. Le château de Barville-en-Gâtinais se superpose au projet éolien depuis la RD 950 .....	71
Photographie 87. Le centre-bourg d'Auxe depuis les abords de l'église .....	104
Photographie 88. Le centre-bourg du hameau de Gondreville .....	106
Photographie 89. Le centre historique de Barville-en-Gâtinais.....	108
Photographie 90. Ambiance jardinée du hameau d'Arconville .....	110
Photographie 91. La place du marché, dans le centre de Beaune-la-Rolande .....	112
Photographie 92. Tissu urbain dense et jardiné du centre-bourg de Boësses, aux abords de l'église .....	114
Photographie 93. Le centre-bourg de Boynes autour de l'église (RD 950).....	116
Photographie 94. La rue principale d'Égry au niveau de la mairie .....	118
Photographie 95. Le centre-bourg arboré et jardiné de Jurenville.....	120
Photographie 96. Le centre jardiné de Yèvre-le-Chatel .....	122
Photographie 97. Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage en bois .....	354
Photographie 98. Exemple de table d'orientation en bois .....	357

## LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation géographique du projet et de son aire d'étude éloignée à l'échelle du Centre-Val de Loire.	04
Carte 2. Situation du projet de parc éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	05
Carte 3. Contraintes (enjeux régionaux) pour la définition des zones favorables au développement de l'énergie éolienne.	08
Carte 4. Extrait de la carte des contraintes pour la définition des zones favorables au développement de l'énergie éolienne.	08
Carte 5. Zones favorables au développement de l'énergie éolienne.	09
Carte 6. Contexte éolien	11
Carte 7. Carte des unités paysagères régionales du Centre-Val de Loire	15
Carte 8. Carte des unités paysagères du Loiret	15
Carte 9. Entités paysagères	16
Carte 10. Relief et hydrographie.	21
Carte 11. Occupation des sols	23
Carte 12. Eléments structurants.	25
Carte 13. Sensibilité potentielle des principaux villages et hameaux à l'échelle des aires d'étude immédiate et rapprochées.	41
Carte 14. Sensibilité potentielle des principaux axes de découverte	44
Carte 15. Sensibilité potentielle des paysages, des lieux de vie et des principaux axes de découverte.	46
Carte 16. Patrimoine protégé.	58
Carte 17. Patrimoine non protégé et itinéraires de randonnée	63
Carte 18. Sensibilité potentielle patrimoniale et touristique	74
Carte 19. Synthèse : sensibilités potentielles paysagères, patrimoniales et touristiques	76
Carte 20. Orientations potentielles d'implantation.	83
Carte 21. Implantation de la variante A.	84
Carte 22. Implantation de la variante B.	85
Carte 23. Implantation de la variante C retenue	85
Carte 24. Plan masse des infrastructures Barville-en-Gâtinais.	91
Carte 25. Plan masse des infrastructures - Égry	92
Carte 26. Zone d'Influence Visuelle.	95
Carte 27. Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	98
Carte 28. Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	99
Carte 29. Zone d'Influence Visuelle et localisation des points de vue	100
Carte 30. Localisation des villages relevés pour l'étude d'encerclement à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	102
Carte 31. Localisation des villages relevés pour l'étude d'encerclement à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	103
Carte 32. Auxe - angles interceptés par la présence éolienne.	104
Carte 33. Gondreville (Auxy) - angles interceptés par la présence éolienne.	106
Carte 34. Barville-en-Gâtinais - angles interceptés par la présence éolienne	108
Carte 35. Arconville (Batilly-en-Gâtinais) - angles interceptés par la présence éolienne	110
Carte 36. Beaune-la-Rolande - angles interceptés par la présence éolienne	112
Carte 37. Boësses - angles interceptés par la présence éolienne.	114
Carte 38. Boynes - angles interceptés par la présence éolienne	116
Carte 39. Égry - angles interceptés par la présence éolienne.	118
Carte 40. Juranville - angles interceptés par la présence éolienne	120
Carte 41. Yèvre-le-Châtel (Yèvre-la-Ville) - angles interceptés par la présence éolienne	122
Carte 42. Hiérarchisation des éoliennes (balisage nocturne)	356
Carte 43. Localisation du panneau pédagogique	357

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Contexte éolien dans l'aire d'étude rapprochée .....	10
Tableau 2. Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée .....	10
Tableau 3. Enjeux et sensibilité du grand paysage .....	28
Tableau 4. Synthèse : enjeux et sensibilité potentielle des principaux villages et hameaux de l'aire d'étude immédiate .....	35
Tableau 5. Enjeux et sensibilité potentielle des principaux villages et hameaux de l'aire d'étude rapprochée .....	40
Tableau 6. Synthèse : enjeux et sensibilité potentielle du grand paysage.....	45
Tableau 7. Synthèse : enjeux et sensibilité potentielle des principaux lieux de vie de l'aire d'étude immédiate ...	47
Tableau 8. Synthèse : enjeux et sensibilité potentielle des principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée ..	48
Tableau 9. Synthèse : enjeux et sensibilité potentielle des principaux axes de découverte .....	48
Tableau 10. Les Monuments historiques dans l'aire d'étude immédiate (0-3 km).....	53
Tableau 11. Les Monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée (3-10 km).....	55
Tableau 12. Les Monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée (10-20 km) .....	57
Tableau 13. Synthèse : Enjeux et sensibilité potentielle des principaux éléments patrimoniaux et touristiques...	75
Tableau 14. Choix des points de vue retenus pour les photomontages.....	97
Tableau 15. Étude d'encerclement d'Auxy.....	104
Tableau 16. Étude d'encerclement du hameau de Gondreville (Auxy) .....	106
Tableau 17. Étude d'encerclement de Barville-en-Gâtinais.....	108
Tableau 18. Étude d'encerclement du hameau d'Arconville (Batilly-en-Gâtinais) .....	110
Tableau 19. Étude d'encerclement de Beaune-la-Rolande.....	112
Tableau 20. Étude d'encerclement de Böesses .....	114
Tableau 21. Étude d'encerclement de Boynes.....	116
Tableau 22. Étude d'encerclement d'Égry .....	118
Tableau 23. Étude d'encerclement de Juranville .....	120
Tableau 24. Étude d'encerclement de Yèvre-le-Châtel .....	122
Tableau 25. Synthèse de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle.....	124
Tableau 26. Sommaire et localisation des photomontages.....	125
Tableau 27. Synthèse thématique : les impacts sur le paysage.....	342
Tableau 28. Synthèse thématique : les impacts sur le patrimoine.....	342
Tableau 29. Synthèse thématique : les impacts sur les lieux de vie .....	343
Tableau 30. Synthèse thématique : les impacts sur les axes de communication .....	344
Tableau 31. Synthèse thématique : les impacts sur le cumul éolien .....	344
Tableau 32. Synthèse : les impacts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate .....	345
Tableau 33. Synthèse : les impacts à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée .....	345
Tableau 34. Synthèse : les impacts à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	346
Tableau 35. Coût total estimé des mesures .....	357
Tableau 36. Synthèse : impacts résiduels après application des mesures.....	358

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1. Notions de covisibilité et de champ visuel juxtaposé .....	06
Illustration 2. Notion de contraste visuel .....	06
Illustration 3. Notion de champ de vision .....	07
Illustration 4. Bloc-diagramme de l'aire d'étude .....	19
Illustration 5. Profil topographique AB de la Carte 10. Relief et hydrographie .....	20
Illustration 6. Profil topographique CD de la Carte 10. Relief et hydrographie .....	20
Illustration 7. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	27
Illustration 8. Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance .....	27
Illustration 9. Impact des éoliennes sur les lieux de vie en fonction de la situation des villages .....	29
Illustration 10. Impact des éoliennes que les lieux de vie en fonction de la situation des villages .....	29
Illustration 11. Bréfontaine présente une perception partielle du plateau en direction du projet .....	31
Illustration 12. La sensibilité de Mousseau est limitée par son éloignement au site du projet .....	34
Illustration 13. La Neuville-sur-Essonnes, un village protégé en fond de talweg.....	36
Illustration 14. La route de Gaubertin, une perspective en direction du projet.....	37
Illustration 15. Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position .....	42
Illustration 16. Implanté dans la vallée de l'Œuf, la propriété Monceau ne présente aucune interaction avec le projet.....	57
Illustration 17. Le projet pourra être perceptible depuis le portail du domaine de la Javelière .....	62
Illustration 18. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	65
Illustration 19. Perception des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation.....	65
Illustration 20. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie .....	65
Illustration 21. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie .....	65
Illustration 22. Implantation de l'église d'Auxy.....	67
Illustration 23. Évolution de la perception des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance .....	79
Illustration 24. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	80
Illustration 25. Évolution de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée.....	81
Illustration 26. Éléments de composition d'un parc éolien .....	90
Illustration 27. Schéma de l'éolienne SENVION 4.2M148 114HH ou équivalent envisagée.....	90
Illustration 28. Photographie aérienne historique de 1950-1965 des environs de Barville-en-Gâtinais et Égry...	348
Illustration 29. Photographie aérienne actuelle des environs de Barville-en-Gâtinais et Égry .....	348
Illustration 30. Parcelles (en vert) susceptibles d'être concernées par la mesure R7 à Barville-en-Gâtinais .....	355
Illustration 31. Parcelles (en vert) susceptibles d'être concernées par la mesure R7 à Égry.....	355
Illustration 32. Localisation de la table d'orientation .....	357



## CHAPITRE 1. PRÉAMBULE



## 1.1 Objectifs de l'étude

La construction d'un paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site.

La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire. Ainsi le paysage conçoit le territoire comme un tout, qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments.

Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu.

Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

La mise en évidence des entités paysagères du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoire propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet la création d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelles et des covisibilités éventuelles.

## 1.2 Méthodologie

### 1.2.1 Organisation

La réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation d'éoliennes.

L'analyse se fait en trois temps : compilation, exploitation des informations existantes sur le paysage, et investigations de terrain.

L'état initial se construit autour de trois grands thèmes : l'analyse du paysage, l'analyse des éléments patrimoniaux et l'analyse des effets de perception par rapport à la zone d'implantation potentielle (ZIP).

### 1.2.2 Outils

**L'analyse du paysage et de ses caractéristiques s'appuie sur :**

- L'identification des grandes entités paysagères qui composent le territoire d'étude et la définition de leurs sensibilités ;
- L'identification des composantes du territoire d'étude ;
- Les traits d'organisation du territoire : structure du paysage, nature de l'occupation des sols, structure urbaine, habitat et patrimoine.

**L'analyse des éléments patrimoniaux s'appuie sur :**

- Le recensement du patrimoine bâti remarquable (Monuments historiques) ;
- Le recensement des sites inscrits et classés ;
- Le recensement des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

**L'analyse des effets de perception s'appuie sur :**

- L'étude des visibilités depuis les monuments historiques et sites naturels remarquables ;
- L'étude des visibilités depuis les points de vue panoramiques remarquables, les habitations les plus proches, les franges urbaines les plus ouvertes sur le site ;
- L'étude des visibilités depuis les voies de circulation locales les plus empruntées ;
- L'étude des visibilités depuis les chemins de randonnées et voie vertes ;
- L'étude des visibilités depuis les sites touristiques.

Certains éléments du territoire, pouvant générer des effets de masques dans la perception du paysage sont aussi à prendre en compte : la végétation, le relief et le bâti.

Dans le cadre de la réalisation du volet paysage de l'étude d'impact, des coupes topographiques peuvent être réalisées, en fonction des sensibilités liées au relief du site.

Suite à cette première partie, une carte des points de vue permettant de réaliser des photomontages depuis les points les plus pertinents est réalisée. La simulation par photomontage permet d'évaluer l'impact réel du projet sur ces derniers.

L'analyse des impacts est fonction du site rencontré. Selon les sensibilités de territoire et les paysages identifiés, les impacts du projet peuvent être traités selon différents axes.

Leur analyse sera adaptée aux thématiques développées dans l'état initial. Sur la base de photomontages, cette analyse portera sur les visibilités et covisibilités du projet éolien, avec les points sensibles de son environnement :

- Monuments historiques et sites naturels remarquables ;
- Cônes de vues remarquables ;
- Voies de circulation localement les plus empruntées ;
- Chemins de randonnée ;
- Sites touristiques ;
- Effets cumulés avec les autres projets.

### 1.2.3 Documentation

Liste de la documentation consultée :

- *Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne*, DRIEE Île-de-France, 2006 ;
- *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie du Centre*, ANNEXE - Schéma Régional éolien, 2012 ;
- *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de l'Île-de-France*, ANNEXE - Schéma Régional Éolien, 2012 ;
- *Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « paysager – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens*, DREAL & DRAC Centre, 15 mai 2014 ;
- *Pages Paysages*, DREAL Centre-Val de Loire ;
- *Atlas des patrimoines.gouv.fr* ;
- Base de données Mérimée, Direction de l'architecture et du patrimoine, Internet ;
- Base de données des Villes d'art et d'histoire, Internet ;
- Tourisme Loiret, Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret, Internet ;
- Liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO, internet.

En plus de cela, un passage à l'Office du Tourisme de Pithiviers a été réalisé en juin 2018.

## 1.2.4 Justifications des aires d'études

### ■ Définition du périmètre éloigné maximal

Les limites maximales des aires d'études sont généralement définies par l'impact potentiel ayant des répercussions notables les plus lointaines.

Jusqu'à la récente réforme du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, l'ADEME recommandait d'utiliser la formule suivante pour définir l'aire d'étude, à savoir  $R = (100+E) \times h$  avec R : rayon de l'aire d'étude, E : nombre d'éoliennes et h : hauteur totale des éoliennes.

Le projet admettant au démarrage sept à huit éoliennes sur le site de Barville-en-Gâtinais et Égry, la formule précédemment citée aboutie à un rayon de 19,4 km pour le scénario à huit éoliennes.

Cette formule permet d'obtenir une première mesure de l'aire d'étude éloignée sans prendre en compte les caractéristiques physiques du territoire. Cependant, celles-ci peuvent influencer sur les perceptions du projet éolien.

La dernière réforme du guide de l'étude d'impact offre la possibilité de modéliser l'aire d'étude éloignée en fonction des perceptions réelles, liées aux caractéristiques du territoire. Les paysages ouverts du Gâtinais accueillant la zone d'implantation potentielle laissent une grande profondeur au regard. Pour cette raison, le rayon de l'aire d'étude éloignée a été porté à 20 km.

### ■ Définition des trois échelles utilisées dans l'étude

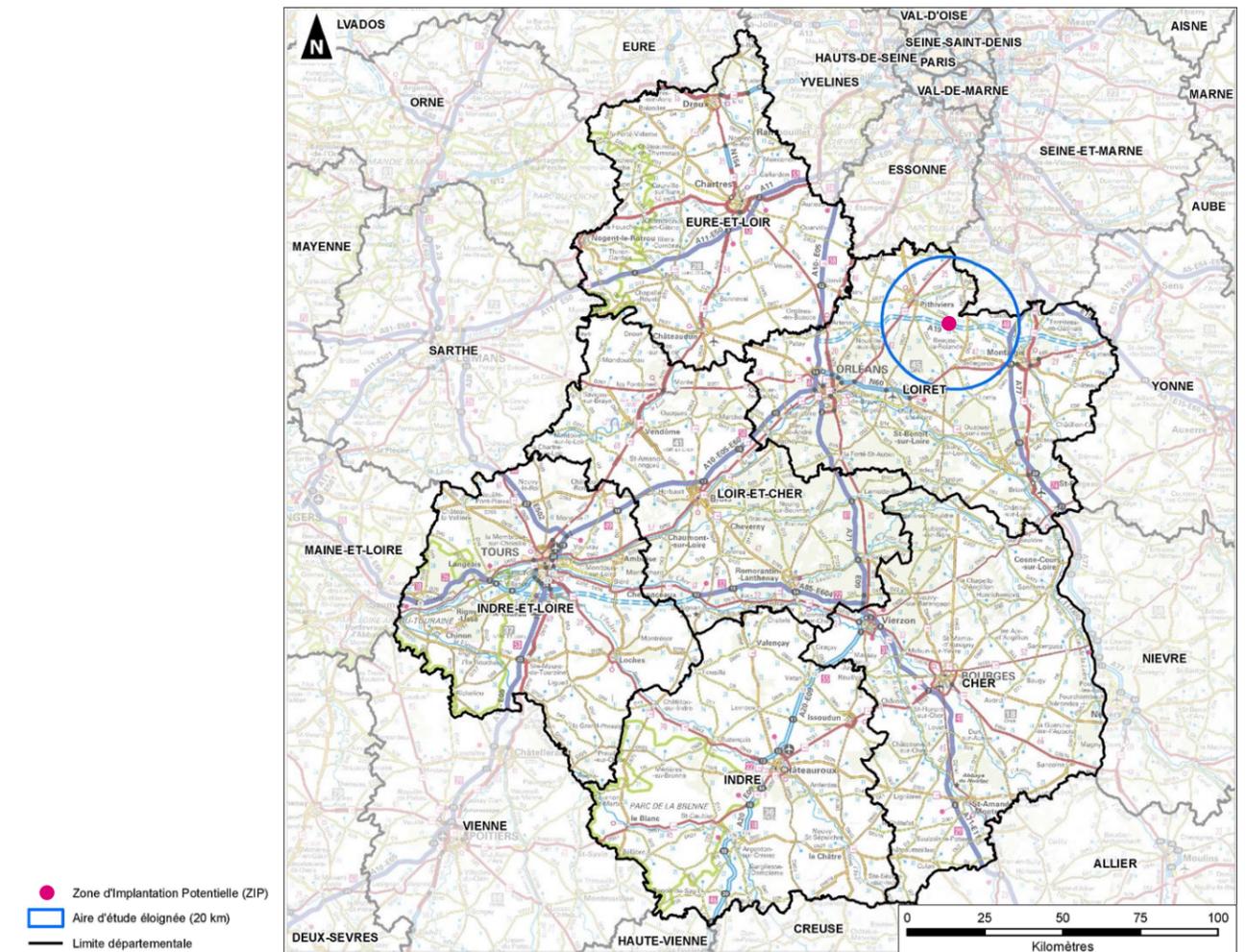
Trois grands types d'échelles sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude autour de la zone d'implantation potentielle leur correspondant (figure page suivante) suit les règles suivantes<sup>1</sup> :

- **l'aire d'étude rapprochée (3 km)** : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.
- **l'aire d'étude intermédiaire (10 km)** : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans le périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet ;
- **l'aire d'étude éloignée (20 km)** : il permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;

Certains secteurs patrimoniaux et/ou paysagers situés au-delà de l'aire d'étude éloignée pourront être considérés, dans le corps de l'étude s'il y a lieu.

## 1.2.5 Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

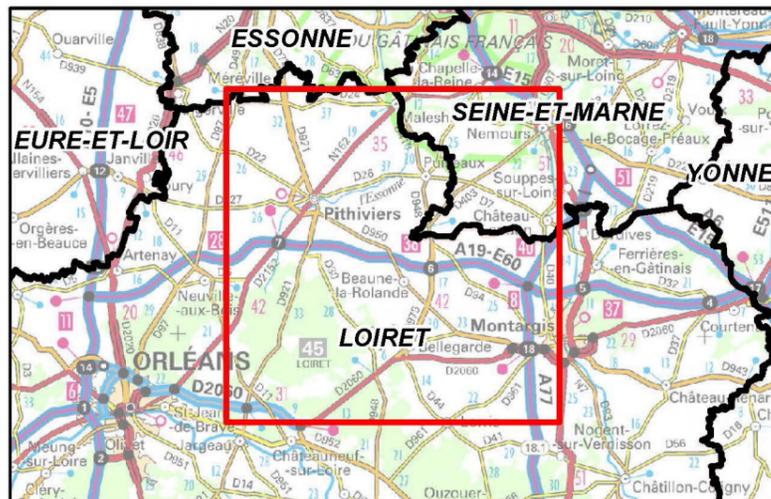
L'aire d'étude éloignée du projet éolien est située principalement dans le département du Loiret, non loin de la limite avec la Seine-et-Marne. La zone d'implantation potentielle est composée en deux espaces, implantés pour l'un dans son intégralité sur la commune de Barville-en-Gâtinais, l'autre étant positionné sur les territoires de Barville-en-Gâtinais, Égry et Beaune-la-Rolande.



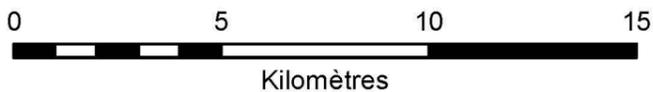
**Carte 1.** Localisation géographique du projet et de son aire d'étude éloignée à l'échelle du Centre-Val de Loire  
 Source de fond de carte : IGN SCAN 1000® et SCAN 25®  
 Sources de données : IGN BD carto®, ABO-WIND, AUDDICE, 2018

<sup>1</sup> Les échelles ont été dimensionnées en suivant les recommandations de la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux «Paysage-Patrimoine» dans l'instruction des projets éoliens, 2014.

Carte 2. Situation du projet de parc éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

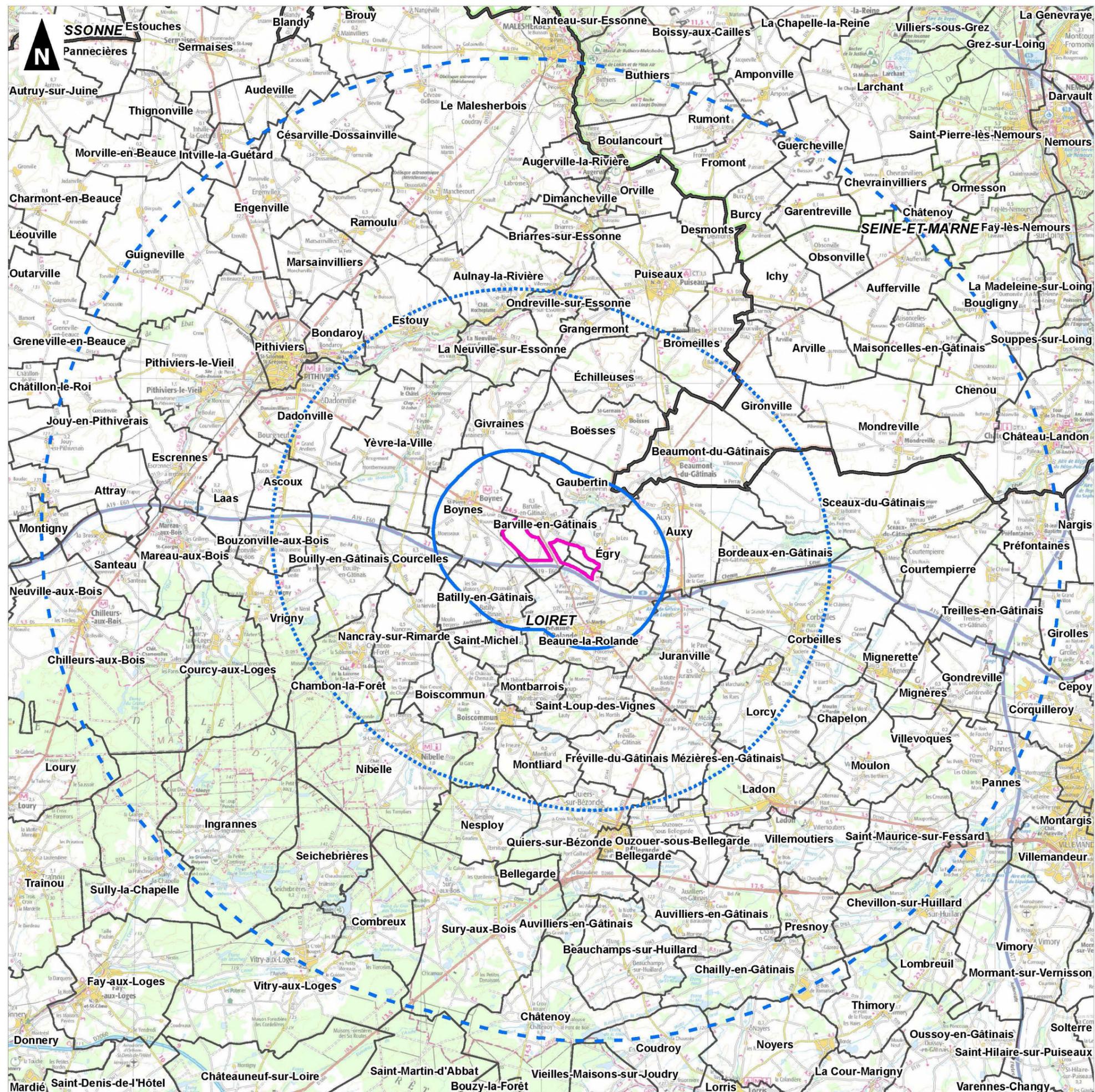


-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (3 km)
-  Aire d'étude rapprochée (10 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale



**1:170 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



## 1.2.6 Définitions préalables

### ■ Notion d'enjeu et de sensibilité

La notion d'enjeu correspond à la valeur intrinsèque que peut prendre un paysage, un lieu de vie, un édifice ou un site, indépendamment du projet éolien envisagé à proximité. Elle prend en compte les structures spatiales, le sens ou le caractère identitaire de l'objet, sa propension à avoir été évoquée et sa renommée. Ainsi, certains paysages maintes fois représentés dans la peinture ou la littérature acquièrent une valeur, un enjeu culturel supérieur à un paysage peu reconnu.

Son évaluation s'inscrit sur une échelle qualitative qui emprunte souvent une approche typologique pour faciliter son appréhension. Elle peut recouper ainsi les notions de valeur paysagère, structurelle, architecturale, historique, culturelle, touristique, économique, etc... La notion d'enjeu permet de relever les éléments les plus caractéristiques d'un territoire et d'en déduire des recommandations d'implantation qui favoriseront une intégration du projet la plus favorable possible vis-à-vis des paysages et patrimoines voisins.

La notion de sensibilité correspond à la « perte de valeur » que le projet peut potentiellement entraîner. Dans le cas du projet éolien, il s'agit des interactions visuelles théoriques possibles générées par le projet vis-à-vis du paysage, du site, des lieux de vie, des édifices patrimoniaux, etc... situés à proximité. Elle prend en compte la distance et les caractéristiques de localisation des éléments considérés.

Les deux notions seront évaluées au cours de l'état initial, sous la forme d'un gradient colorimétrique couvrant les valeurs de « nul » jusqu'à « très fort ». Pour une facilité de compréhension du dossier, le même code coloré est appliqué sur l'ensemble des documents.



### ■ Notion de visibilité et de covisibilité

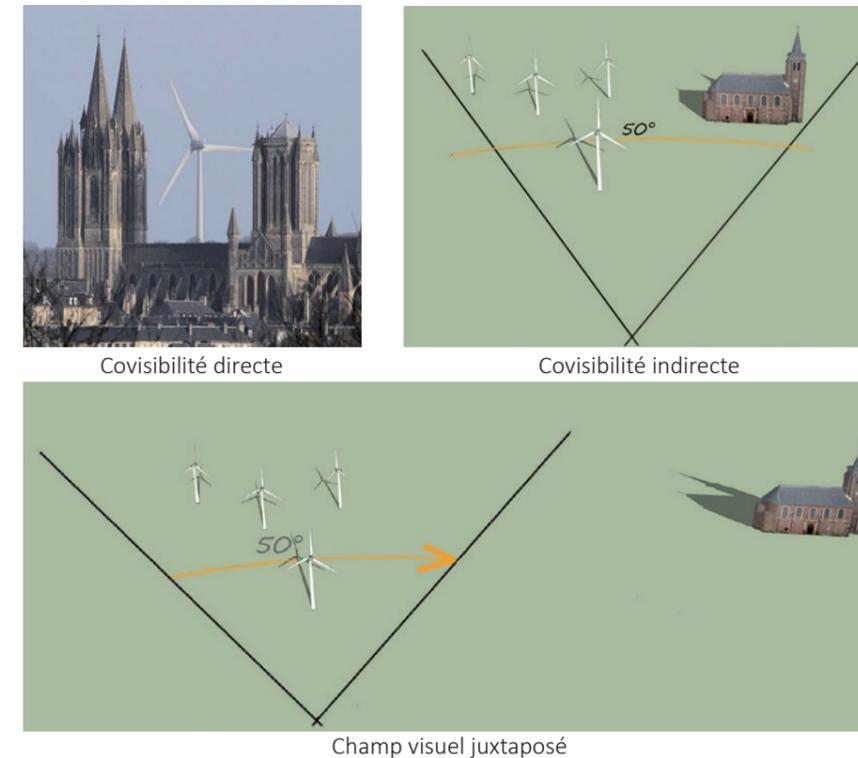
La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- La distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ;
- La présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

Ainsi, la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc.

Enfin, nous retiendrons les définitions suivantes exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

- **Visibilité** : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné ;
- **Covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage, silhouette de village avec le parc éolien ;
- **Covisibilité indirecte** : sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;
- **Champ visuel juxtaposé** : au-delà de l'angle de vision de 50°, on parlera plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

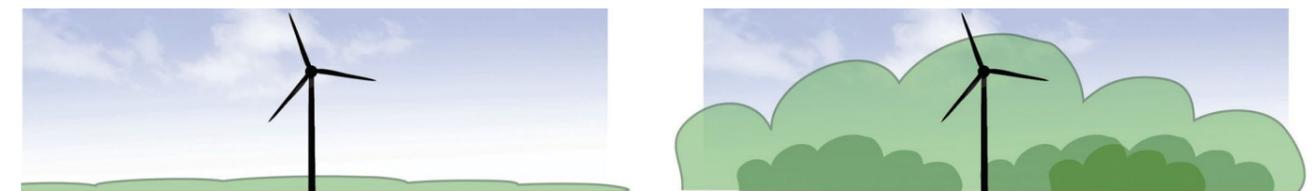


**Illustration 1.** Notions de covisibilité et de champ visuel juxtaposé  
 Source : Auddicé Environnement

### ■ Notions de contraste visuel et de champ de vision

La notion de **contraste visuel** dépend du point de vue. Elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien.

Un arrière-plan sombre, comme un boisement de conifères, fait ressortir les éoliennes de couleur claire par contraste. A l'inverse, un paysage sans arrière-plan boisé avec une part importante de ciel (exemple : paysage d'openfield) permettra une meilleure inscription des éoliennes. L'effet de contraste est alors faible.



**Illustration 2.** Notion de contraste visuel  
 Source : Auddicé Environnement

L'observateur aura une perception différente selon l'angle du **champ de vision**. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments) et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue). Lorsque des éléments viennent cadrer la vue sur les éoliennes (chemin creux, cadre bâti, double alignement d'arbres, etc...) cela peut occasionner un impact visuel majeur.



Illustration 3. Notion de champ de vision  
Source : Auddicé Environnement

### ■ Notion de saturation visuelle

L'effet d'encerclement ne s'observe que très rarement à l'intérieur des agglomérations (hors petits hameaux et bâti linéaire) où seules les rares perspectives ouvertes sur la campagne permettent de percevoir les éoliennes.

Les points de perception sensibles seront :

- La perception à partir de la frange urbaine vers la campagne, notamment à partir des zones d'habitat souvent récentes (nouveaux lotissements souvent orientés vers l'extérieur du village) ;
- Les perspectives visuelles proches sur les grands axes à l'approche des agglomérations.

L'effet de saturation est un phénomène graduel dont l'effet d'encerclement constitue les prémices.

La Région Centre-Val de Loire a élaboré en 2014 une « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « paysager – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens ». L'évaluation sur cartes des risques de saturation visuelle du grand paysage y est abordée à travers trois indices :

- **L'occupation de l'horizon** : il correspond à la somme des angles de l'horizon intercepté par des parcs éoliens (à moins de 5 km et entre 5 et 10 km), depuis un point de vue pris comme centre ;
- **La densité des horizons occupés** : il correspond au ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km / indice d'occupation des horizons.
- **L'espace de respiration** ou le plus grand angle continu sans éolienne.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Le terme de saturation du paysage indique que l'on a atteint un degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage devient trop prégnante pour les habitants.

Le degré de sensibilité des habitants vis-à-vis de la pression éolienne est bien sûr variable en fonction de chaque territoire, des sensibilités paysagères et patrimoniales mais également du niveau d'implication des habitants dans les projets éoliens.

Trois étapes sont relevées menant à l'effet de saturation :

- Une multiplication progressive des points d'appel du regard et un développement anarchique des projets éoliens : des implantations irrégulières, basées sur des opportunités foncières, ou des structures non compréhensives à partir du sol qui induisent un problème de lisibilité (développement éolien qui s'affranchit des lignes de force à l'échelle du grand paysage) ;

- Une fermeture systématique des horizons, une disparition des points de vue dégagés ou des espaces de respiration visuelle : la multiplication des projets peut envahir progressivement l'intégralité du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'un village. Généralement, quand il ne reste que des respirations de 60°-70° (correspondant au champ de vision de l'œil humain), les éoliennes sont considérées comme omniprésentes dans le paysage ;
- Une généralisation de l'encerclement à l'échelle de plusieurs communes : l'effet de saturation est manifeste quand l'encerclement se généralise à plusieurs communes, voire à tout ou partie d'un bassin visuel ou d'une entité paysagère.

## 1.3 Documents de cadrage

### 1.3.1 L'Atlas des Paysages du Loiret (45)

L'Atlas des Paysages permet à chaque territoire qui s'en dote d'identifier et de mieux connaître la diversité de ses paysages, leurs caractéristiques identitaires, leurs potentiels et leurs fragilités. Il s'accompagne de recommandations afin de préserver ces paysages, qui peuvent s'étendre aux questions de l'énergie.

L'Atlas des Paysages du Loiret identifie pas moins de sept grandes unités paysagères et près de cinquante entités paysagères sur son territoire. La zone d'implantation potentielle du projet est implantée dans l'unité paysagère du Gâtinais, caractérisée par un plateau agricole largement ouvert dont la perception est dominée par l'horizontalité et la sensation d'immensité. Cette impression d'espace est renforcée par les vallées peu marquées du Fusain et de la Rolande, et celles plus importantes de la Rimarde, de l'Essonne et du Loing. Ainsi, chaque élément vertical, même de faible hauteur, crée l'évènement et attire le regard des observateurs.

Il n'y a aucune recommandation concernant l'énergie éolienne dans l'Atlas des Paysages du Loiret, vraisemblablement parce que le territoire n'a pour l'instant que peu développé son potentiel éolien. Néanmoins, les recommandations concernant le développement urbain sur le territoire du Gâtinais peuvent être suivies par analogie pour l'implantation des parcs éoliens.

Les paysages étant largement ouverts et possédant peu d'évènements, l'implantation des parcs éoliens doit limiter l'éparpillement afin de maintenir la lisibilité des horizons. Pour les mêmes raisons, elle devrait s'appuyer les éléments forts du paysage qui sont déjà présents et constituer autant de lignes de lecture, notamment les lignes de transport d'électricité et les grands axes de découvertes du territoire, et prendre en compte les parcs éoliens déjà présents.

### 1.3.2 L'Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne (77)

La zone d'implantation potentielle est située à proximité de la Seine-et-Marne dont l'extrémité est concernée par l'aire d'étude éloignée. Même si l'éloignement est plus conséquent, il semble pertinent de rendre compte également des recommandations de l'Atlas des Paysages du département, réalisé en 2006.

Si l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne ne soulève pas la question de l'éolien, il stipule néanmoins «les champs immenses [qui] composent l'essentiel des paysages». Il précise que tous les éléments verticaux «chaque château d'eau, hangar agricole, ligne à haute tension...» constituent des évènements dans ses paysages majoritairement horizontaux et sont par conséquent particulièrement prégnants dans la perception du paysage.

La recommandation concernant les villages et bourgs qu'il faut maintenir regroupés et à l'éparpillement limité semble tout à fait pouvoir s'appliquer à l'implantation des projets éoliens afin de conserver la lisibilité des grands paysages. L'impression d'unité par effet de masse est donc un point important de l'approche paysagère.

### 1.3.3 Schéma régional éolien (2012) du Centre.

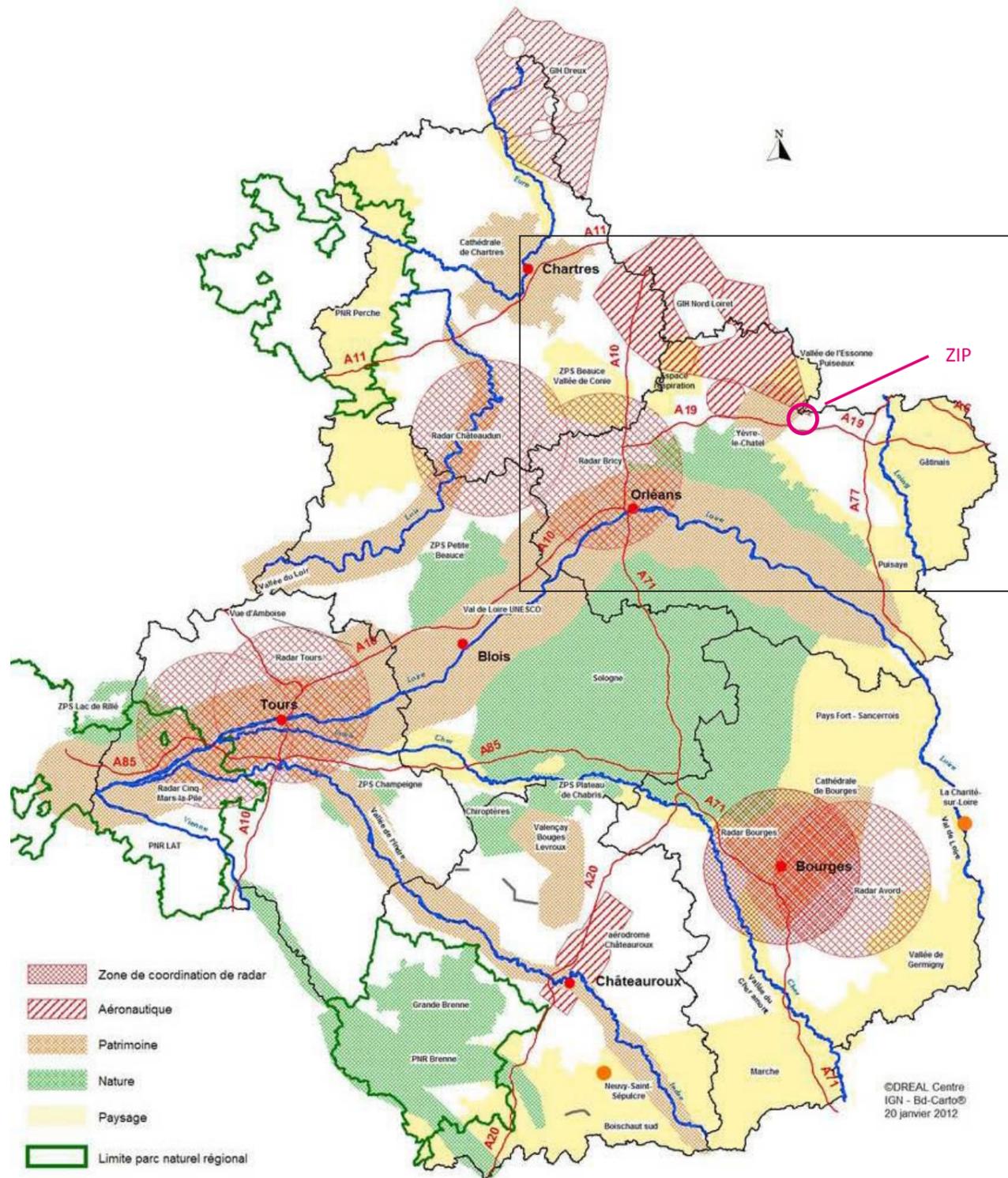
Le SRCAE est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II, dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il décline, aux échelles régionales, une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie sous la forme de Schémas Régionaux Eolien (SRE).

Le volet annexé au SRCAE, intitulé « Schéma Régional Eolien » (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, de certaines contraintes techniques et des orientations régionales

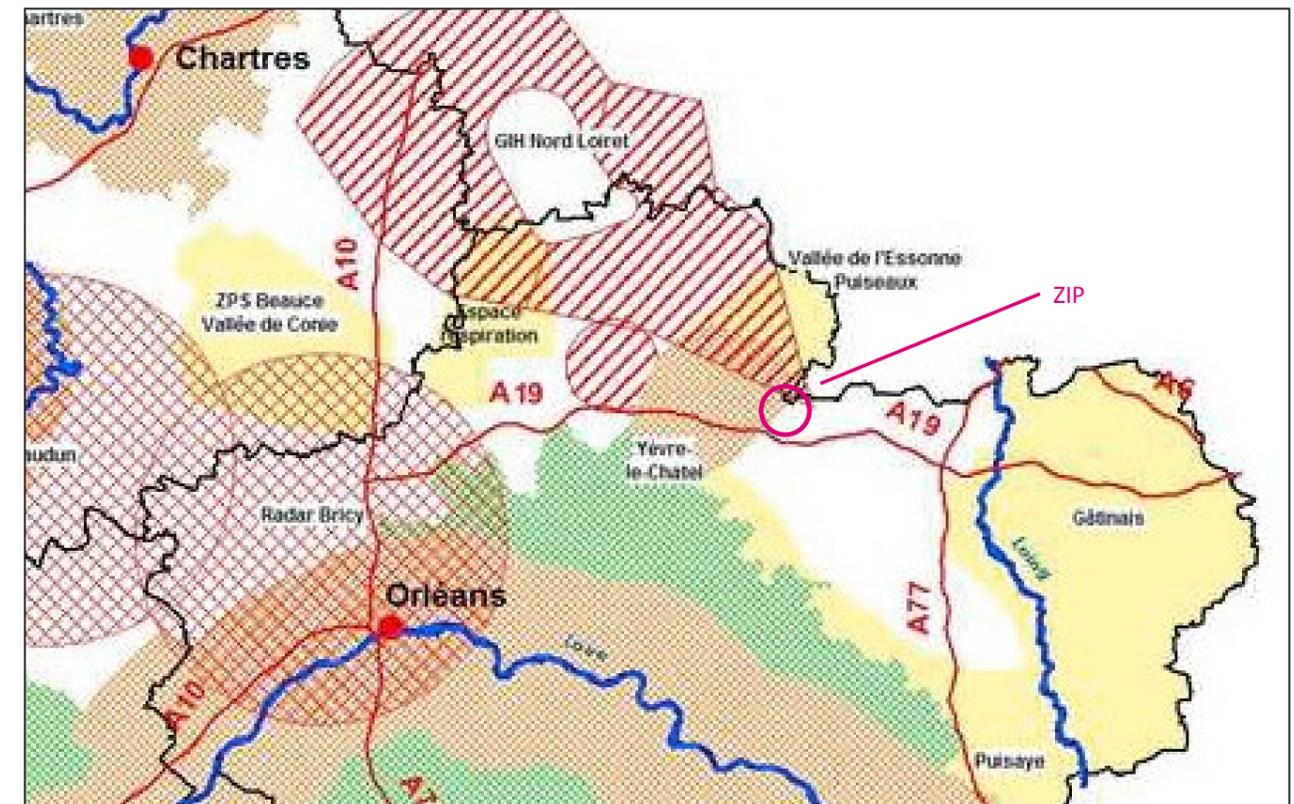
Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les recommandations d'aménagement et les sensibilités identifiées sur chacune des zones favorables.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Centre a été **validé par arrêté préfectoral le 28 juin 2012** suite aux délibérations favorable du Conseil Régional du 21 juin 2012.

Son objectif est de proposer une planification du développement éolien dans une vision d'ensemble. Il vise une stratégie conciliable avec les sensibilités du paysage, du patrimoine et de l'environnement.



**Carte 3.** Contraintes (enjeux régionaux) pour la définition des zones favorables au développement de l'énergie éolienne  
 Source : SRCAE Centre, Annexe SRE, 2012



**Carte 4.** Extrait de la carte des contraintes pour la définition des zones favorables au développement de l'énergie éolienne  
 Source : SRCAE Centre, Annexe SRE, 2012

### ■ Cartographies du SRE

La cartographie des zones favorables au développement de l'énergie éolienne est établie en relevant l'ensemble des territoires présentant le moins de contraintes particulières vis-à-vis des projets éoliens (cf. Carte 3, page 08). Elle présente le code couleurs suivant :

- les contraintes liées à l'aéronautique ou aux radars en rouge ;
- les contraintes patrimoniales en brun ;
- les contraintes naturelles en vert ;
- les contraintes paysagères en jaune ;
- les espaces sans contraintes particulières en blanc.

La zone d'implantation potentielle est à cheval sur un espace sans contrainte à l'ouest et un espace présentant une contrainte patrimoniale à l'est, qui correspond à la forteresse d'Yèvre-le-Châtel.

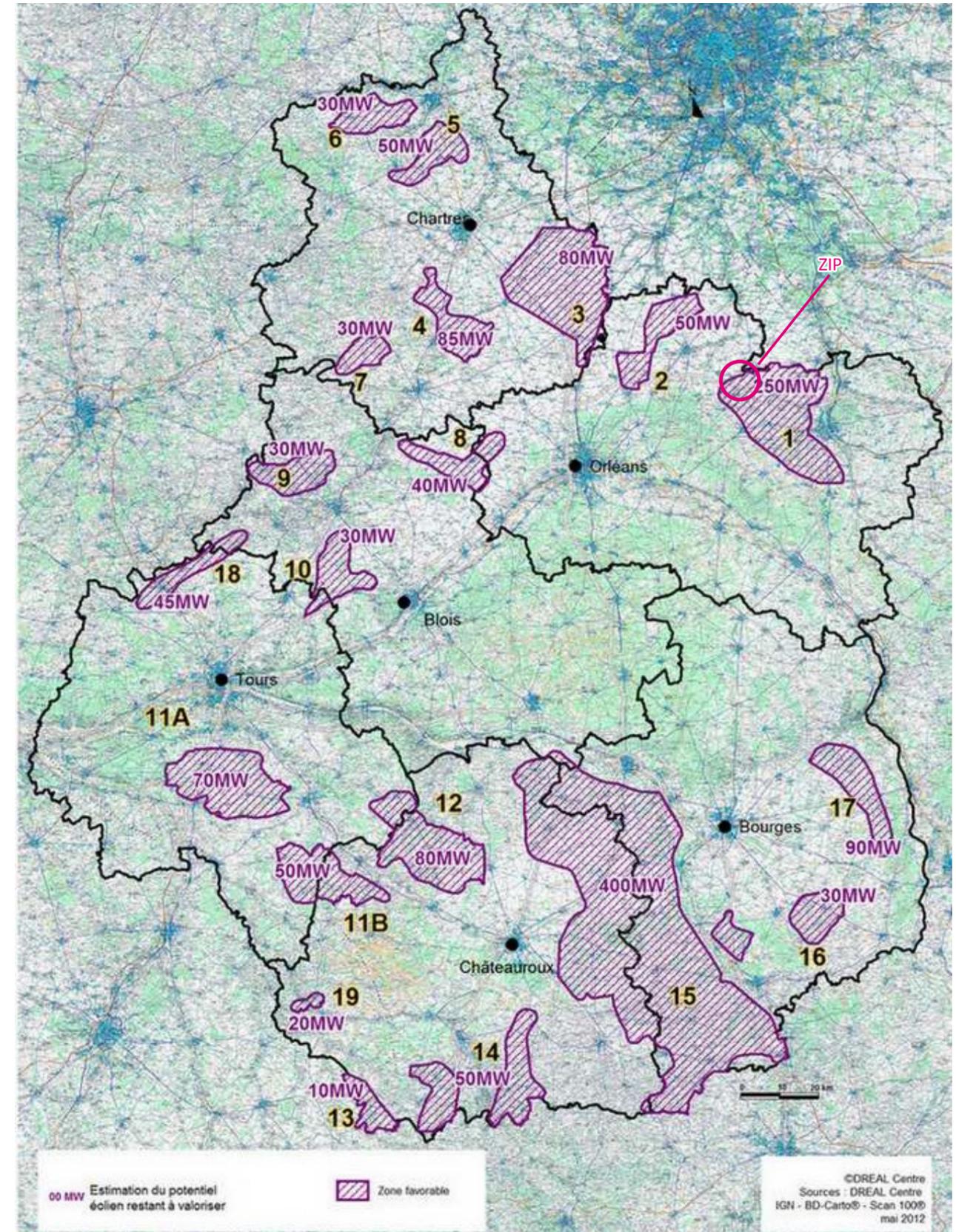
Les espaces présentant le moins d'enjeux régionaux sont considérés comme zones favorables au développement de l'énergie éolienne. Elles sont alors identifiées (en hachures violettes sur la Carte 5, page 09), chacune étant accompagnée d'un potentiel énergétique estimé et de recommandation d'implantation des projets à venir.

### ■ Analyse de la ZIP dans le SRE

La zone d'implantation potentielle de Barville-en-Gâtinais et Égry est située en grande partie en zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Il s'agit plus précisément de la zone 1 Montargois-Gâtinais, identifiée dans le SRE du Centre-Val-de-Loire comme le secteur ayant le plus fort potentiel éolien (cf. Carte 5, page 09).

Les paysages de la zone 1 sont constitués par une vaste plaine ouverte, dont les vallées principales du Puiseaux, du Vernisson et du Loing, sont peu marquées. Cet espace fortement horizontal est quasiment vierge de projet éolien et le SRE recommande un aménagement éolien concerté sur l'ensemble du territoire, avec des parcs denses et logiquement disposés entre eux afin de maintenir une grande lisibilité du paysage. Deux options d'aménagement sont proposées, l'une orientée nord-sud au long de l'A77, et l'autre orientée est-ouest au long de l'A19, les deux infrastructures constituant des axes forts du grand paysage.

La partie ouest du site de projet est comprise en dehors de la zone 1, en raison d'une présence patrimoniale à Yèvre-le-Châtel. Ce point d'attention est étudié dans le dossier.



Carte 5. Zones favorables au développement de l'énergie éolienne  
Source : SRCAE Centre, Annexe SRE, 2012

## 1.4 Contexte éolien

Le projet de Barville-en-Gâtinais et Égry s'inscrit dans un paysage agricole ouvert où tout élément vertical vient créer l'évènement et attire le regard des observateurs. Le développement cohérent de l'activité éolienne sur le territoire est un enjeu pour maintenir l'harmonie et la bonne lisibilité des grands paysages, favorisant ainsi leur appropriation par les visiteurs et les habitants.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, sept parcs éoliens dont un accordé sont recensés sur le territoire. La grande horizontalité des paysages favorisent les possibilités de covisibilité plus ou moins lointaines. Il est donc nécessaire de prendre en compte les parcs éoliens déjà implantés ainsi que ceux en développement (qu'ils soient en instruction ou accordés), afin de rendre compte de l'intégration paysagère de l'ensemble des projets.

**Pour la bonne réalisation du dossier, et notamment le montage des simulations visuelles, le contexte éolien a été arrêté à une date donnée (avril 2018). Cet état du contexte éolien a été réalisé après une double vérification : les données issues des services de l'état et les constatations de terrain.**

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	Exploité	Accordé	En instruction		
Les Terres Chaudes				7	7,1 km
Le Gâtinais				12 (dont 9 éoliennes au-delà de l'aire d'étude rapprochée)	8,6 km
<b>Total</b>	<b>19 éoliennes</b>				

Tableau 1. Contexte éolien dans l'aire d'étude rapprochée

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	Exploité	Accordé	En Instruction		
Arville				6	11,1 km
La Grange du Bourreau				5	14,6 km
Climat et Terres de Beauclair				5 (dont 2 éoliennes au-delà du l'aire d'étude éloignée)	19,7 km
La Vallée du Moulin				4 (dont 2 éoliennes au-delà du l'aire d'étude éloignée)	19,8 km
Greneville-en-Beauce				8 (dont 7 éoliennes au-delà du l'aire d'étude éloignée)	19,9 km
Greneville-en-Beauce (Le Champtier de Mormont)				1	20,0 km
<b>Total</b>	<b>29 éoliennes</b>				

Tableau 2. Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée

## 1.5 Synthèse du contexte éolien

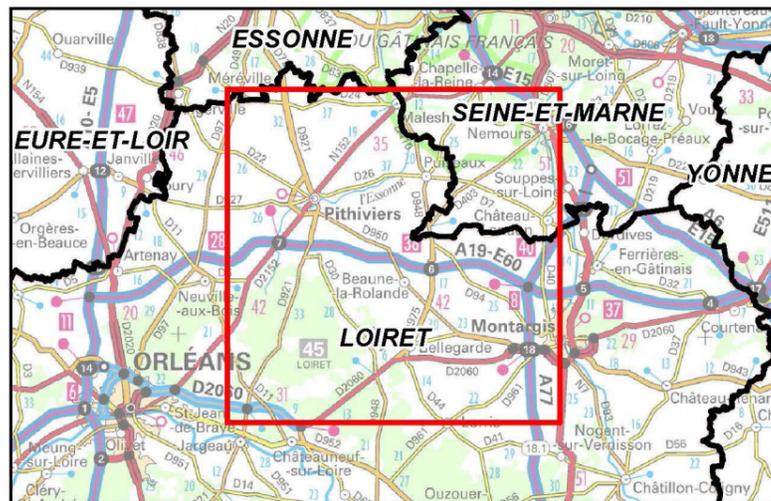
La Zone d'implantation Potentielle est située dans un territoire peu investi par l'énergie éolienne malgré l'important potentiel révélé par le SRE Centre.

Les implantations actuelles prennent la forme de lignes orientées majoritairement est-ouest (à l'exception des parcs Le fond du paradis, qui dessine une lignée orientée nord-sud mais située au-delà de l'aire d'étude éloignée, et Les Terres Chaudes, qui forme un bouquet au sud-est de la zone d'implantation potentielle, dans l'aire d'étude rapprochée). Les lignes sont principalement appuyées sur la RD 950, axe important de ce territoire qui rallie Barville-en-Gâtinais à Pithiviers.

Leur regroupement géographique favorise une lecture aisée du grand paysage, la majeure partie des lignes s'harmonisant dans une même direction et sur un même périmètre. L'implantation des parcs éoliens à proximité de Pithiviers dessine un rayonnement dont la ville est le centre. Cette stratégie permet de réduire la sensibilité visuelle depuis la ville.

**La zone d'implantation potentielle s'installe dans un territoire dont la présence éolienne est peu prononcée, où seuls deux parcs sont présents dans un rayon de 10 km. Les respirations visuelles sont nombreuses et sans présence excessive d'éoliennes.**

Carte 6. Contexte éolien



- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (3 km)
- Aire d'étude rapprochée (10 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

**Contexte éolien (Avril 2018) :**

- ⊗ Parc éolien en service
- ⊗ Parc éolien accordé



**1:170 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

